



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 73837

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la hausse de la violence sur Internet chez les jeunes. Un collégien sur cinq se déclare victime d'insultes, humiliations ou menaces diffusées sur les réseaux sociaux, par courriel ou SMS, un phénomène en augmentation depuis 2011. La hausse est en effet de cinq points entre 2011 et 2013. Il lui demande ce qu'elle entend faire à ce sujet.

Texte de la réponse

La prévention des violences sur les réseaux sociaux, courriels et SMS, est une préoccupation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le ministère développe, depuis novembre 2013, une politique de lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement et les cyberviolences, structurée autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge. Sur le cyberharcèlement et les cyberviolences, la création d'outils de prévention (vidéos, dessins animés, prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », guides pédagogiques, guide pour les chefs d'établissement) permet à chaque professionnel de conduire des actions en classe ou dans l'établissement. Ces outils sont disponibles sur le site « Agir contre le harcèlement à l'école » ou sur la page facebook du même nom. Les cyberviolences et le cyberharcèlement sont à l'ordre du jour de l'ensemble des formations des référents « harcèlement » présents dans chaque département et chaque académie. Cette thématique est également abordée dans toutes les formations de formateurs en académie et également dans les plans académiques de formations. Par ailleurs, les équipes mobiles de sécurité développent depuis plusieurs années des séances de sensibilisation et de formation en direction des établissements qui le demandent. Le ministère subventionne et travaille avec l'association e-Enfance qui dispense des formations dans les établissements le demandant. Un numéro vert spécifique, Net-écoute, géré par cette association, existe pour aider l'ensemble des usagers qui auraient besoin de conseils : 0800.200.000. L'ensemble de ces mesures spécifiques à la lutte contre les cyberviolences s'inscrit dans la politique plus globale de lutte contre le harcèlement. Ce sujet sensible des cyberviolences doit faire l'objet d'une prise en considération et d'un traitement concerté entre l'école et les familles, parfois démunies face à ces nouvelles technologies et à leurs usages. La loi de refondation et les mesures prises pour se mobiliser autour des valeurs de la République font de la co-éducation un axe essentiel de la politique mise en oeuvre. Au-delà des outils de formation et des dispositifs pour aider à la prise en charge de ce phénomène grandissant, les risques sur internet font actuellement l'objet de réflexions nouvelles dans le cadre de la consultation nationale sur le numérique éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73837

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 847

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3638